

## CHŒURS D'ENFANTS

### ANNÉE 2019-2020

La chorale est obligatoire pour les pianistes durant tout le 1er cycle instrumental et jusqu'en 2ème année de 2ème cycle (2C2).

Pour les autres instruments, elle est obligatoire en 1ère et 2ème année du 1er cycle.

Le niveau de l'élève est déterminé par le professeur en fonction de son âge, son expérience en chorale, son niveau de formation musicale et sa maturité vocale.

Il est possible que sur avis du professeur, l'élève reste 2 ans dans le même niveau, il ne s'agit pas d'un redoublement mais d'un confort pour sa voix.

Dès la 1ère année du 1er cycle instrumental :

NIVEAUX	N° COURS	COURS	SALLES
Année 1	N°1	Samedi de 15h00 à 16h00	103
	N°2	Samedi de 16h00 à 17h00	103
	N°3	Mercredi de 10h00 à 11h00	103
	N°4	Mercredi de 11h00 à 12h00	103
Année 2	N°5	Mardi de 17h00 à 18h00	102
	N°6	Mardi de 18h00 à 19h00	102
	N°7	Mercredi de 12h00 à 13h00	103
	N°8	Mercredi de 14h00 à 15h00	103
Année 3	N°9	Mercredi de 15h00 à 16h15	103
	N°10	Mercredi de 16h15 à 17h30	103
Confirmés 1 (minimum 2ans)	N°11	Mardi de 19h00 à 20h15	102
Confirmés 2	N°12	Mercredi de 17h30 à 19h00	103
(solo, déchiffrage)		Mercredi de 19h00 à 19h45	Voir avec le professeur